

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce jeudi 27 avril 2023, au bureau municipal de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Madame Pierrette Morin	Conseillère	No : 5
M. Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

---

## Ordre du jour

---

### 1. ADMINISTRATION

---

- 1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
  - 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 1.3 PPA-CE
  - 1.4 PPA-ES
  - 1.5 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR
  - 1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 1.7 LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

#### *1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE*

---

##### CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

*Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tels que requis aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit M. Nicholas Paradis-Naud, M. Gille Audet et M. Sylvain Grégoire et le quorum est respecté.*

#### *1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

---

61-04-23

##### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

### **1.3 DEMANDE AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

---

62-04-23

#### DEMANDE AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

**ATTENDU QUE** la municipalité a plusieurs travaux à effectuer sur son réseau routier;

**ATTENDU QUE** les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Travaux qui ont pour but de construire ou reconstruire une route municipale;
- Ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargement, ou de revêtement mécanisé de la chaussée (incluant la chaussée des ponts situés sur le réseau municipal);
- Remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4,5 mètres de diamètre;
- Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de glissière de sécurité et autre protection bordant les ponts sous remblais, de panneaux de signalisation et de feux de circulation, ainsi que le marquage lorsque celui-ci est inexistant ou qu'il doit être refait à la suite de la pose d'un nouveau revêtement;
- Ouvrage de protection de la route telle que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement;
- Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage des fossés. De même sont admissibles les égouts pluviaux et les bordures à condition que les services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire existent ou soient installés au moment des travaux;
- Frais liés à l'expropriation nécessaire à la réalisation immédiate des travaux subventionnés ainsi que les frais d'arpentage s'y rattachant;
- Frais liés à un déplacement de poteaux, de câbles ou d'autres utilités publiques nécessaire à la réalisation immédiate des travaux;
- Frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles;
- Frais de surveillance des travaux admissibles;
- Frais de laboratoires pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour les travaux admissibles;
- Taxe sur les travaux admissibles. Le montant réclamé ne doit pas comprendre la remise de taxe à la municipalité.
- Pour les travaux effectués en régie;
  - Le salaire horaire du personnel ouvrier;
  - Les frais d'utilisation de la machinerie pourvu qu'ils ne dépassent pas les taux prévus dans le document *Taux de location de machineries lourdes avec opérateur et équipement divers 2019* ou sa plus récente édition;
  - Les matériaux utilisés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Christiane Vaillancourt  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** demander une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous volets projets particuliers par circonscription électorale (PPA-CE) au montant de 58 250\$

Pour effectuer les travaux prioritaires suivants;

CHEMINS	TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT
Chemin Lavoie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ponceau</li> <li>• Pavage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1</li> <li>• 100 mètres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 000\$</li> <li>• 12 500\$</li> </ul>
Rue Principale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pavage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 x 100 mètres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 000\$</li> </ul>
Chemin Duverny – Castagnier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprofilage fossés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5,5 km</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 750\$</li> </ul>

#### ***1.4 DEMANDE AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)***

63-04-23

DEMANDE AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

**ATTENDU QUE** la municipalité a plusieurs travaux à effectuer sur son réseau routier;

**ATTENDU QUE** les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Travaux qui ont pour but de construire ou reconstruire une route municipale;
- Ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargement, ou de revêtement mécanisé de la chaussée (incluant la chaussée des ponts situés sur le réseau municipal);
- Remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4,5 mètres de diamètre;
- Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de glissière de sécurité et autre protection bordant les ponts sous remblais, de panneaux de signalisation et de feux de circulation, ainsi que le marquage lorsque celui-ci est inexistant ou qu'il doit être refait à la suite de la pose d'un nouveau revêtement;
- Ouvrage de protection de la route telle que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement;
- Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage des fossés. De même sont admissibles les égouts pluviaux et les bordures à condition que les services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire existent ou soient installés au moment des travaux;
- Frais liés à l'expropriation nécessaire à la réalisation immédiate des travaux subventionnés ainsi que les frais d'arpentage s'y rattachant;
- Frais liés à un déplacement de poteaux, de câbles ou d'autres utilités publiques nécessaire à la réalisation immédiate des travaux;
- Frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles;
- Frais de surveillance des travaux admissibles;
- Frais de laboratoires pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour les frais admissibles;
- Taxe sur les travaux admissibles. Le montant réclamé ne doit pas comprendre la remise de taxe à la municipalité.
- Pour les travaux effectués en régie;
  - Le salaire horaire du personnel ouvrier;
  - Les frais d'utilisation de la machinerie pourvu qu'ils ne dépassent pas les taux prévus dans le document *Taux de location de machineries lourdes avec opérateur et équipement divers 2019* ou sa plus récente édition;
  - Les matériaux utilisés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** demander une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous volets projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) au montant de 90 000\$

Pour effectuer les travaux prioritaires suivants;

CHEMINS	TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT
Chemin Lavoie	• Rechargement	• 500 mètres	• 65 000
Rue Principale	• Ponceau	• 2	• 25 000\$

### ***1.5 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR***

---

64-04-23

#### EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR

**ATTENDU QUE** le poste d'inspecteur municipal est vacant;

**ATTENDU QUE** le M. Sylvain Bourgault a démontré de l'intérêt pour le poste;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire travaille en entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur municipal avec la Municipalité de Berry;

**ATTENDU QUE** M. Bourgault a démontré un intérêt à occuper le poste dans les deux municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Héту  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ENGAGER** M. Sylvain Bourgault au titre d'inspecteur municipal aux conditions discutées;

**D'AUTORISER** la directrice générale à définir les besoins en inspection pour la Municipalité;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire nomme Monsieur Sylvain Bourgault au titre d'inspecteur municipal intérimaire responsable de l'émission des permis et des certificats, inspecteur en environnement responsable de l'application du Q2-R22 et tous les règlements en vigueur dont la responsabilité incombe à l'inspecteur.

### ***1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS***

---

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

## *1.7 LEVÉE DE LA SÉANCE*

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée il est 20h35.

---

Christian Legault  
Maire

---

Katy Fortier  
Directrice générale & greffière-trésorière

*Je, Christian Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.*

---

Christian Legault